



CITES CP67 RAPPORT D'ÉTAPE RELATIF AU PLAN D'ACTION
NATIONAL POUR L'IVOIRE

Établi en vue de la 69^e session du Comité permanent de la CITES

Partie : République Démocratique du Congo

Période considérée : Juin 2016 – octobre 2017

Novembre 2017

SECTION A : Résumé de la mise en œuvre du PANI

La RDC a soumis son PANI en avril 2015, un premier rapport de progrès en septembre 2015 et un second en juin 2016.

Parmi les résultats encourageants, il y a lieu de relever de prime à bord la mobilisation de différents services et Institutions étatiques, renforcée par les partenaires techniques et financiers, afin de relever les défis de la mise en œuvre du PANI. Cette mobilisation facilite la collaboration de ces différentes institutions ainsi que la mise en place d'une Unité de Coordination Nationale (UCN) de lutte contre la criminalité faunique. Cette dynamique a donc pu engager notamment :

- le Gouvernement de la République avec l'implication notamment du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) ainsi que des ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Transports, du Commerce, de la Défense nationale et anciens combattants ;
- les institutions en charge spécifiquement du respect de la mise en œuvre de la CITES en RDC : Organe de gestion CITES (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature) et les Autorités scientifiques. Celles-ci sont notamment chargées d'assurer la collecte, auprès de leurs structures respectives, de toutes informations utiles relatives aux investigations, opérations et poursuites judiciaires sur l'ivoire, l'alimentation de la base de données nationale, l'exploitation et le partage de ces informations avec les autres structures et institutions intéressées ;
- les ONGs nationales et internationales ainsi que les institutions de coopération œuvrant dans la conservation et fortement impliquées dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PANI : elles auront essentiellement un rôle de dénonciation des faits de violation de la législation faunique et de tout obstacle observé dans le processus de mise en application de la loi faunique. Elles contribuent notamment à l'éducation et à la sensibilisation du public et des communautés sur leurs rôles dans la lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoire. L'on peut citer parmi elles notamment TRAFFIC, WWF, GIZ, AWF, WCS et JURISTRALE.

Secundo, il convient de relever la mise en œuvre réussie de plusieurs activités mises en œuvre conformément aux étapes et au calendrier prévus dans le PANI de la RDC. Peu d'activités se retrouvent dans les catégories « Peu claire », « Non commencé », « En attendant la fin d'une autre action » et « Des progrès limités ». Certaines sont classées « Substantiellement réalisées », mais la plupart d'entre elles se retrouvent dans la catégorie « En bonne voie ».

État d'avancement des activités

➤ *Des progrès réalisés*

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PANI peuvent être résumés en ces termes :

- 6 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'Substantiellement réalisées' ;
- 12 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'en bonne voie' ;
- 6 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'en progrès limités' ;

- 1 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'En attendant la fin d'une autre action' ;
- 2 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'Non commencé' ;
- 0 des 27 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'Peu claire' ;

Les statistiques démontrent donc que près de 22% des activités sont classées 'Substantiellement réalisées' et 44% 'en bonne voie'.

➤ ***Des principales réalisations***

Parmi les principales réalisations depuis le dernier rapport de progrès, on peut notamment mentionner :

- La fermeture du marché de l'ivoire de la place Bikeko (Kinshasa) en avril 2017 ;
- la mobilisation des partenaires au tour du PANI facilitant ainsi leur collaboration dans le cadre de la lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoire ;
- la réalisation de quelques opérations coups de poing, en collaboration soit avec les Douanes, soit avec la Police et les ONGs locales, qui ont notamment abouti à certaines saisies (1.488 kg d'ivoire entre 2016 et 2017) ;
- la formation de 150 magistrats et OPJ dans les provinces de Kinshasa, Equateur, Tshuapa et Ituri;
- Participation aux ateliers du Projet AFRICA-TWIX sous l'égide de la COMIFAC et avec l'appui de TRAFFIC (Brazzaville, avril 2017 ; etc.). AFRICA-TWIX (Trade in Wildlife Information eXchange) dont l'objectif général est de faciliter l'échange d'information et la coopération entre les agences responsables de l'application de la loi dans quatre (04) pays (pilotes) membres de la COMIFAC à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo ;
- la poursuite du Projet d'Application de la Loi et Lutte contre la Criminalité Faunique en République Démocratique du Congo (ALCRIF), lequel a permis d'intensifier les investigations et de booster les saisies et les arrestations.

➤ ***Des préoccupations et retards dans la mise en œuvre***

En termes de difficultés, il convient notamment de soulever les questions suivantes :

- la faiblesse de moyens financiers se constituant en pesanteur pour la réalisation de certaines activités ;
- le transfert de l'organe de gestion de la DCN vers l'ICCN.

Perspectives à venir

Les deux prochaines années restent assez déterminantes pour la mise en œuvre de certaines activités et de certaines étapes telles que révisées dans ce nouveau PANI. Malgré la faible capacité financière actuelle qui s'érige en pesanteur pour la réalisation des actions de grandes envergures, le Gouvernement de la RDC reste confiant et espère mobiliser suffisamment de ressources pour une mise en œuvre réussie de son PANI 2018-2019.

SECTION B : Évaluation sommaire des activités (définition du degré d'avancement)

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
1. LEGISLATION	1.2. Elaborer au moins 4 mesures d'application de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.	1.3. Elaborer des arrêtés provinciaux de fermeture des marchés d'ivoire	1.4. Œuvrer pour l'harmonisation au niveau régional (COMIFAC, SADC, etc.) des dispositions pénales en matière de braconnage et de la lutte contre le commerce de l'ivoire	1.1 Revisiter certains articles de la loi 082/002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse	xxx	xxx
2. ENQUETES ET POURSUITES JUDICIAIRES	2.1 Renforcer les capacités des magistrats des cours et tribunaux et ceux des parquets, du personnel judiciaire ainsi que des cadres des administrations et services publics en matière de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire. 2.2 Mettre en place un système de collecte des données sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant, ainsi qu'un mécanisme de gestion et de suivi des contentieux sur la faune en général	2.3 Assermenter les cadres ayant à leur charge la lutte anti braconnage.	2.4 Multiplier les audiences foraines des procès impliquant le braconnage et le trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants. Assurer la médiatisation de ces audiences et une large diffusion des jugements de condamnation des auteurs d'actes de braconnage et trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants	xxx	xxx	xxx
3. RENSEIGNEMENTS ET ENQUETES	xxx	xxx	3.3 Inventorier les stocks d'ivoire existants et développer, au niveau national, un système fiable de stockage et de gestion de l'ivoire confisqué 3.2 Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des opérations de renseignements et enquêtes	xxx	3.1 Nommer les points focaux de l'Administration et de l'ICCN en Provinces et renforcer leurs capacités en matière de renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés au braconnage	xxx

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
4. COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE	4.2 Améliorer la coopération en matière de détection de la contrebande de la faune aux postes frontaliers	<p>4.1 Mettre en place une Unité de coordination nationale (UCN) de lutte contre la criminalité faunique conformément aux recommandations du PAPECALF</p> <p>4.3 Elaborer et mettre en place au moins 2 accords de partenariat entre les services de lutte contre le braconnage des pays frontaliers (Ouganda, Tanzanie, etc.) et ceux de la RD Congo</p> <p>4.5 Créer un cadre d'échange et de partage d'expériences entre les pays au niveau sous-régional</p> <p>4.6 Renforcer la mise en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (CITES/ETIS, INTERPOL, etc.)</p> <p>4.7 Elaborer au moins 5 protocoles d'accord avec les transporteurs (compagnies aériennes, terrestres, maritimes, etc.) impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire</p> <p>4.8 Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale permettant de lutter contre le braconnage des éléphants dans les aires protégées transfrontalières</p>	4.4 Appuyer les services de lutte contre le braconnage en équipements et matériaux pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques	Xxx	Xxx	xxx
5. OPERATIONS D'APPLICATION DE LA LOI	5.3 Procéder au démantèlement de réseaux et des marchés d'ivoire (ateliers des ivoiriers) et à la dissolution de l'association des unions des artistes ivoiriers du Congo (UNARICO)	<p>5.1. Renforcer les capacités d'intervention des équipes de patrouille et des services décentralisés (équipements, logiciels, etc.)</p> <p>5.2. Renforcer la formation du personnel de gestion des aires protégées dans l'utilisation efficace</p>	xxx	Xxx	xxx	xxx

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
		des données de suivi collectées dans la gestion des aires protégées (SMART)				
6. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	6.3. Mener des missions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation durable de la diversité biologique, cas de l'éléphant avec l'appui de supports audio-visuels	6.2. Promouvoir les incitations favorisant la participation consciente et active des populations locales et des peuples autochtones à la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire 6.4. Appuyer la tenue des activités relatives à l'éducation environnementale dans les villages de l'aire de répartition des éléphants et l'insérer dans les curricula scolaires	6.1. Elaborer un plan de communication sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire	xxx	6.5 Mettre en place une cellule de gestion des conflits homme-animal	xxx

SECTION C : Évaluation détaillées des activités

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
CATÉGORIE 1 : LEGISLATION		
1.1 Revisiter certains articles de la loi 082/002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse	<i>En attendant la fin d'une autre action</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le calendrier général de mise en œuvre est respecté. Un état de lieu a été dressé ; - Toutefois, l'option a été levée de finaliser préalablement le point 1.2. avant de poursuivre la mise en œuvre de cette activité, car les mesures d'application de la loi relative à la conservation de la nature devraient donner plus de clarté avant de réviser la loi sur la chasse.
1.2 Elaborer au moins 4 mesures d'application de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un groupe d'experts a été mise en place et est appuyé par les partenaires - Ce groupe s'est réuni 8 fois ; - Ce groupe a notamment identifié les 23 textes d'application auxquels fait référence la loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature en RDC ; - Un atelier de lancement du processus d'élaboration des mesures d'application de la loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature s'est tenu à Kinshasa, 02-03 juin 2016 - 6 projets de décrets ont été produits et discutés au niveau du groupe de travail
1.3 Elaborer des arrêtés provinciaux de fermeture des marchés d'ivoire	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe de travail et l'état des lieux ; - Un modèle d'arrêté a été élaboré ; - 2 arrêtés provinciaux portant interdiction de chasse, vente et détention des animaux protégés vivants ou morts dans ou en dehors des aires protégées (y inclus l'ivoire) ont été signés (Provinces du Nord-Kivu et Orientale ; - 1 message officiel portant interdiction des marchés de pointe d'ivoire sur toute l'étendue de la province de l'Equateur a été publié par le ministre provincial de l'environnement en attendant que soit pris un arrêté par le Gouverneur de province ; - L'activité a été reformulé vu les difficultés mentionnées lors de la présentation du rapport à mi-parcours. En effet, il avait été mentionné que le nombre de provinces a augmenté, passant de 11 à 26 provin ces suivant la loi sur la décentralisation. Il nous paraissait donc difficile d'assurer le suivi de cette activité au niveau de 26 provinces. C'est ainsi qu'il a été proposé au Ministre de l'Environnement et, conservation de la nature et du Développement Durable de prendre un arrêté unique afin de fermer les marchés d'ivoire sur toute l'étendue de la République. Ce projet d'arrêté est en cours de finalisation ; - Ledit arrêté a été soumis au cabinet de Monsieur le Ministre.
1.4 Œuvrer pour l'harmonisation au niveau régional (COMIFAC, SADC, etc.) des dispositions pénales en matière de braconnage et de la lutte contre le commerce de l'ivoire	<i>Des progrès limités</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la RDC aux la 16ème et 17ème Réunions des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), Rwanda 2016 et Cameroun 2017 - Depuis novembre 2015, pas beaucoup d'activités organisées sur ce sujet au niveau de la sous-région.
CATÉGORIE 2 : ENQUETES ET POURSUITES JUDICIAIRES		
2.1 Renforcer les capacités des magistrats des	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 150 magistrats et autres acteurs clés dans la répression des infractions fauniques dans les Provinces de l'Equateur, Ituri, Kinshasa et Tshuapa.

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
cours et tribunaux et ceux des parquets, du personnel judiciaire ainsi que des cadres des administrations et services publics en matière de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire.		<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 60 écogardes sur la criminalité faunique dans les Provinces de l'Equateur, Ituri, Kinshasa et Tshuapa.
2.2 Mettre en place un système de collecte des données sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant, ainsi qu'un mécanisme de gestion et de suivi des contentieux sur la faune en général	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion sur le suivi des contentieux juridiques de l'ICCN (DG et sites) en lien avec la mise en œuvre du PANI (définition du mécanisme) - Production d'un tableau de suivi des contentieux juridiques et judiciaires de l'ICCN afin de permettre de récolter et de rassembler l'essentiel des informations sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant . - Production d'une première base de données et collecte des informations se poursuivant pour l'enrichir.
2.3 Assementer les cadres ayant à leur charge la lutte anti braconnage.	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la constitution des dossiers et des listes des agents concernés de différentes Institutions et services. Cette activité connaît du retard notamment à cause de certaines difficultés d'ordre administratif.
2.4 Multiplier les audiences foraines des procès impliquant le braconnage et le trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants. Assurer la médiatisation de ces audiences et une large diffusion des jugements de condamnation des auteurs d'actes de braconnage et trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants	<i>Difficile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 audience foraine a été organisée à Monkoto en juin 2017 ; - Difficile à cause de l'éloignement des sites où les braconniers sont détenus d'avec les sièges des Parquets et Tribunaux. Il est donc difficile de déplacer les magistrats pour qu'ils puissent siéger sur les lieux de la commission des infractions.
CATÉGORIE 3 : RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES		

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
3.1 Nommer les points focaux de l'Administration et de l'ICCN en Provinces et renforcer leurs capacités en matière de renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés au braconnage	Non commencé	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune mise en œuvre entamée à ce jour. - La mise en œuvre de cette activité devrait démarrer en janvier 2016. Le retard est dû à la réforme en cours au sein de l'administration ainsi que le processus de la décentralisation.
3.2 Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des opérations de renseignements et enquêtes	<i>Difficile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'un projet de budget - Plusieurs activités ont été produites avec l'appui des partenaires techniques et financiers ; - Difficulté de mobiliser les fonds étatiques ; - Plusieurs contacts ont été pris notamment avec TRAFFIC afin de mobiliser les ressources financières.
3.3 Inventorier les stocks d'ivoire existants et développer, au niveau national, un système fiable de stockage et de gestion de l'ivoire confisqué	<i>Difficile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Une méthodologie et des termes de références ont été développés en août 2015. Celle-ci prévoit les principales étapes ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - préparation de la mission, à la fois au niveau national et via la sensibilisation des parties prenantes qui seront rencontrées sur le terrain ; - procéder à l'inventaire et au marquage des stocks gouvernementaux détenus à travers le pays par les services étatiques nationaux, provinciaux et locaux ; - produire une 1ère base de données des stocks gouvernementaux en RDC répertoriés lors de la mission ; - produire un rapport avec des recommandations pour la bonne gestion des stocks étatiques, sur base des conclusions de la mission et des difficultés soulevées par les parties prenantes interrogées. - 4 équipes jusqu'à 6 agents chacune seront dispatchées avec des membres de l'ICCN (4), du MEDD (DCN, DCVI et cabinet SG), GIZ (2 au moins), TRAFFIC (3), WWF (2) et d'autres PTF (WCS, AWF, etc.) ; - L'ICCN fait des efforts en interne afin de quantifier son stock d'ivoire ; - Fonds non-encore mobilisés pour lancer ce projet.
CATÉGORIE 4 : COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE		
4.1 Mettre en place une Unité de coordination nationale (UCN) de lutte contre la criminalité faunique conformément aux recommandations du PAPECALF	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet d'arrêté portant création de l'UCN a été soumis à l'autorité ; - Des activités conjointes entre certains membres potentiels de l'UCN sont en cours de mise en œuvre (cas des saisies, voir la catégorie 5) ; - Un projet de création de la Task Force Nationale de Lutte contre la criminalité d'espèces a été discuté et adopté lors des discussions du projet de décret sur la réglementation de la CITES en RDC.
4.2 Améliorer la coopération en matière de détection de la contrebande de la	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Les concertations avec tous les services gouvernementaux impliqués sont en cours dans le cadre des processus de mise en œuvre de l'UCN et du PANI ;

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
faune aux postes frontaliers		<ul style="list-style-type: none"> - Il y a un début de mise en application, car les différents services collaborent mieux au niveau des postes frontaliers et certains résultats peuvent être relevés. En effet, grâce à la collaboration des structures nationales (ICCN, DGDA, POLICE, ONG nationale), il y a eu plusieurs saisies d'ivoire (voir catégorie 5) ; - Sensibilisation par l'Organe de gestion des services formant la Comité de Coordination des frontières terrestres sur la CITES en octobre 2017 ; - Un projet de « renforcement des capacités des autorités aéroportuaires de N'djili à saisir les produits illégaux des espèces protégées de la faune et à poursuivre les contrevenants » a été exécuté en 2016 en partenariat avec la DCN et JURISTRALÉ avec l'appui de WRI / SCAEMPS sur financement de l'USAID.
4.3 Elaborer et mettre en place au moins 2 accords de partenariat entre les services de lutte contre le braconnage des pays frontaliers (Ouganda, Tanzanie, etc.) et ceux de la RD Congo	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un Accord sur la gestion de l'Initiative transfrontalière de la forêt du Mayombe entre la République Démocratique du Congo, l'Angola, le Gabon et la République du Congo ; - Un projet d'accord sur la collaboration transfrontalière sur les aires protégées et la lutte contre le trafic illicites des spécimens d'espèces sauvages entre la RDC et la Zambie, suite à la rencontre tenue à Lusaka (Zambie) le 26 et le 27 octobre 2017 entre les autorités congolaises et Zambiennes chargées des aires protégées et de l'environnement.
4.4 Appuyer les services de lutte contre le braconnage en équipements et matériaux pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques	<i>Difficile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins ont été identifiés sur les différents sites sur terrain ; - Rester à mettre en œuvre en appuyant en équipements et matériaux les services de lutte contre le braconnage pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques.
4.5 Créer un cadre d'échange et de partage d'expériences entre les pays au niveau sous-régional	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des activités de partage d'informations dans le cadre de la mise en œuvre du Projet AFRICA-TWIX sous l'égide la COMIFAC et avec l'appui de TRAFFIC. AFRICA-TWIX (Trade in Wildlife Information eXchange) dont l'objectif général est de faciliter l'échange d'information et la coopération entre les agences responsables de l'application de la loi dans quatre (04) pays (pilotes) membres de la COMIFAC à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo.
4.6 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (CITES/ETIS, INTERPOL, etc.)	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Voir les progrès dans le cadre d'AFRICA-TWIX (voir activité 4.5) ; - Une mailing liste est mise en place dans le cadre du projet AFRICA-TWIX et permet les échanges d'informations entre agences ; - Des réunions internes permettent des concertations (voir activité 4.2) ; - 4 formulaires ETIS ont été envoyés à la CITES depuis janvier 2016.

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
4.7 Elaborer au moins 5 protocoles d'accord avec les transporteurs (compagnies aériennes, terrestres, maritimes, etc.) impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des premières réunions de prises de contacts ont été prises avec MAF Aviation dans le cadre notamment du contrôle à l'embarquement de certaines espèces et spécimens protégées au départ d'Oshwe et d'autres villes de la Province de l'Equateur. - Des protocoles d'accords sont en cours de production.
4.8 Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale permettant de lutter contre le braconnage des éléphants ans les aires protégées transfrontalières	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des avancés sont également enregistrés depuis le lancement du projet AFRICA-TWIX (voir activité 4.5)
CATÉGORIE 5 : OPERATIONS D'APPLICATION DE LA LOI		
5.1 Renforcer les capacités d'intervention des équipes de patrouille et des services décentralisés (équipements, logiciels, etc.)	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux patrouilles de surveillance et fonctionnement pour ICCN du PNKL et PNU (et PNL ; - Appui aux patrouilles de surveillance et fonctionnement pour ICCN de Maringa-Lopori-Wamba (MLW) - Appui aux patrouilles de surveillance et fonctionnement pour ICCN du PNS. - Divers autres appuis de nos partenaires sont en cours dont notamment en équipements et matériels.
5.2 Renforcer la formation du personnel de gestion des aires protégées dans l'utilisation efficace des données de suivi collectées dans la gestion des aires protégées (SMART)	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de SMART (via WCS) pour PNKL, PNU, PNKB, RFO, PNS, RNTN - Des rapports de patrouilles sont régulièrement produits ; - D'autres formations dispensées par nos partenaires sont en cours de recensement.
5.3 Procéder au démantèlement de réseaux et des marchés d'ivoire (ateliers des ivoiriers) et à la dissolution de l'association des unions des artistes ivoiriers du Congo (UNARICO)	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le célèbre marché Bikeko de la place Royale(Kinshasa) a été fermé en avril 2017 ; - Des marchés importants d'ivoire à démanteler ont été identifiés, et sont surveillés ; - Certaines opérations ont été menées et d'autres sont en cours de préparation ; - En dépit de la pression liée au braconnage armé, l'ICCN continue à mener, en collaboration avec les services des Douanes et de la Police Nationale, plusieurs opérations de saisie des stocks d'ivoire aussi bien les aires protégées que dans les divers point de sortie tel que Kinshasa et ailleurs. Au stade actuel l'ICCN peut détenir environ plus d'une tonne d'ivoire saisies en diverses circonstances; - La collaboration avec les ONG locales travaillant dans le secteur de l'application de la loi dont notamment avec JURISTRALE ONG ;

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Projet d'Application de la Loi et Lutte contre la Criminalité Faunique en République Démocratique du Congo (ALCRIF) depuis janvier 2016 en partenariat avec WWF, AWF, WCS et JURISTRALLE ; - Dans le cadre dudit projet, l'on peut noter les résultats suivants : Pour l'année 2016, nous pouvons citer : - 4 jugements rendus (Mbandaka, Boende, Ituri et Lusambo) ; - 11 opérations coup de poing menées avec succès; - 50 personnes arrêtées ; - 38 visites dans les prisons et centres carcéraux. Pour l'année 2017, nous pouvons citer : - 3 jugements rendus dont 1 à Goma (2 trafiquants condamnés respectivement à 3 ans de prison + amende de 1,5 millions de francs congolais (pour trafic des spécimens protégées) et à 2 ans de prison ainsi qu'une amende de 1 millions de francs congolais pour complicité), 1 à Monkoto (2 prévenus condamnés à 13 ans de prison et une amende de 1 million chacun pour détention d'armes de guerre dans le parc de la Salonga (art 203 du code pénal militaire) et un troisième en Ituri; - 19 opérations coup de poing menées avec succès; - 15 dossiers suivis en justice ; - 52 personnes arrêtées ; - 39 visites organisées dans les prisons et centres carcéraux; - 2 missions de transfert organisées dont 1 afin de conduire des trafiquants à Goma (juin 2017) et 1 pour garder 1 crocodile à Eyala (août n2017). - 2 pointes d'ivoire dans le MLW; - 1 crocodile (Faux-gavial d'Afrique) ; - 2 singes (dans la réserve d'Iyondji) ; - 4 colobes guereza (Magistrats) ; - 2 armes (calibres 12) et munitions ; - 160 kg d'ivoire saisis et remis à l'ICCN (février-mars 2016) ; - Des machines et outils de transformation de l'ivoire ont été confisqués dans un atelier transmis à l'ICCN, - Deux fiches ETIS remplies et transmises.
CATÉGORIE 6 : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION		
6.1 Elaborer un plan de communication sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire	Des progrès limités	<ul style="list-style-type: none"> - Les termes de référence ont été élaborés. - La communication a été assurée au travers notamment la réalisation de certaines activités d'information, éducation et communication (voir l'activité 6.3).
6.2 Promouvoir les incitations favorisant la participation consciente et active des populations locales et des peuples	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités de sensibilisations ont été menées notamment par des partenaires (voir l'activité 6.3) ; - Les activités de sensibilisations ont notamment ciblé les CL et PA ; - Des supports de communication ont été produits et reproduits (guides juridiques, posters, etc.) ; - Quelques spots en français, en Swahili et en lingala ont été produits et diffusés ; - Des panneaux géants ont été érigés sur les principaux artères de la ville de Kinshasa ;

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
autochtones à la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire		- <i>Il reste à développer des activités génératrices de revenus directement liées à la réduction de la pression sur l'éléphant et l'ivoire.</i>
6.3 Mener des missions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation durable de la diversité biologique, cas de l'éléphant avec l'appui de supports audio-visuels	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>WCS et WCG, en collaboration fructueuse avec les radios locales de Nava, Niania, Mambassa et Bunia, ont organisé des activités de sensibilisation liées aux éléphants dans la Province de l'Ituri (à Mambasa, Epulu et Wamba). Il en est de même de la vaste campagne lancée par TRAFFIC, WWF et JURISTRALLE pour la fermeture du marché de l'ivoire en avril 2017 (panneaux géants sur les principales artères de la ville de Kinshasa et spot publicitaire diffusé à la télévision et à la radio).</i> - <i>Reproduction par JURISTRALLE des Codes enviro sur la faune et la biodiversité ainsi que du guide juridique sur la faune sauvage de la RDC</i> - <i>Production de 2 spots audios diffusés par les télévisions et radios de Kinshasa, Mbandaka, Boende, Basankusu, Lisala et Ituri.</i>
6.4 Appuyer la tenue des activités relatives à l'éducation environnementale dans les villages de l'aire de répartition des éléphants et l'insérer dans les curricula scolaires	<i>En Bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'attention a été portée sur les activités de sensibilisation et d'éducation environnementale auprès des CL et PA ;</i> - <i>Vulgarisation de la nouvelle Loi sur la conservation de la nature sur plusieurs sites.</i> - <i>L'insertion dans les curricula scolaires devrait commencer à se discuter en janvier 2018.</i>
6.5 Mettre en place une cellule de gestion des conflits homme-animal	<i>Non commencé</i>	- <i>Aucune activité réalisée.</i>

Section D : Indicateurs

CATÉGORIE DU PANI	Indicateur	Résultat
1. LEGISLATION ET REGLEMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes juridiques prévus et élaborés ; - Nombre de provinces dotées d'arrêtés provinciaux de fermeture des marchés d'ivoire 	<ul style="list-style-type: none"> - 23 textes réglementaires ont été identifiés dont les 6 prioritaires ont été élaborés au cours des prochains trimestres ; - 1 Proposition d'arrêté ministériel portant interdiction de chasse, vente, détention et commercialisation de l'éléphant, de son ivoire et de de tout autre produit d'éléphant en République Démocratique du Congo ; - 6 projets de décret de mise en œuvre de la loi relative à la conservation de la nature ont été produits.
2. POURSUITES JUDICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données sur les contentieux fauniques, complétée et accessible - Nombre de procès organisés en audiences foraines 	<ul style="list-style-type: none"> - Un tableau de suivi des contentieux juridiques et judiciaires de l'ICCN a été enrichi afin de permettre de récolter et de rassembler l'essentiel des informations sur les sanctions et poursuites judiciaires ; - 7 jugements entre 2016 et 2017 ; - 1 audience foraine s'est tenue en juin 2017 condamnant un braconnier à 13 ans de servitude pénale ; - 150 acteurs de l'application de la loi formés (magistrats, OPJ).
3. RENSEIGNEMENTS ET LES ENQUETES	<ul style="list-style-type: none"> - Audit réalisé sur la gestion des stocks - Système de stockage fiable mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus en attente de financement.
4. COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE EN MATIERE DE CRIME CONTRE LA FAUNE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contributions apportées par les délégations de la RDC aux réunions de concertation et aux missions conjointes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des activités dans le cadre de l'UCN avec plusieurs arrestations et saisies (voir catégories 2 et 5).
5. OPERATIONS DE L'APPLICATION DE LA LOI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations (missions) menées 	<ul style="list-style-type: none"> - 30 missions (opérations coup de poing) ont été menées.
6. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de missions de sensibilisation sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dizaine de missions de sensibilisation ont été organisées.